

Zeitschrift: Physiotherapeut : Zeitschrift des Schweizerischen
Physiotherapeutenverbandes = Physiothérapeute : bulletin de la
Fédération Suisse des Physiothérapeutes = Fisioterapista : bollettino
della Federazione Svizzera dei Fisioterapisti

Herausgeber: Schweizerischer Physiotherapeuten-Verband

Band: - (1978)

Heft: 281

Artikel: Rééducation par l'équitation : Hippothérapie : Equitation thérapeutique

Autor: Künzle, Ursula

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-930612>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rééducation par l'équitation

Hippothérapie

Equitation thérapeutique

Ursula Künzle

Physiothérapeute — Clinique neurologique, Hôpital cantonal de Bâle
Présidente du Groupe Suisse pour l'Hippothérapie

Que représentent ces différents termes?

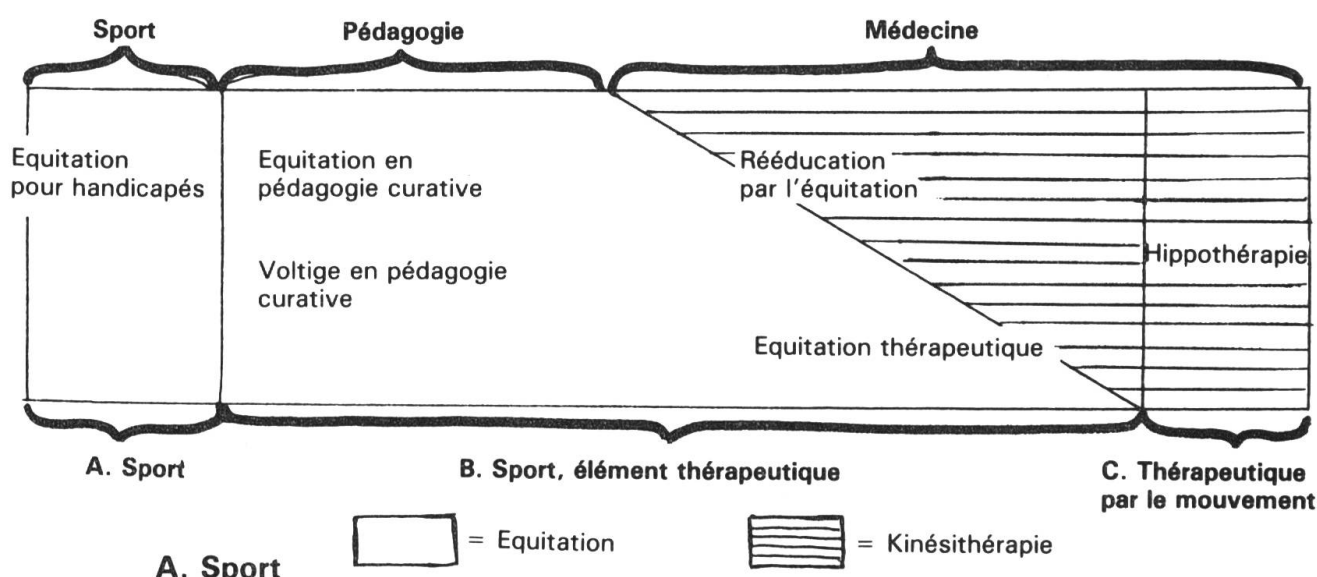
Par la presse écrite et audio-visuelle, nous apprenons régulièrement que çà et là, le cheval sert de medium thérapeutique pour des enfants IMC (Infirmité Motrice Cérébrale), des handicapés mentaux, des adolescents ayant des troubles de comportement, des personnes atteintes de sclérose en plaques, de troubles cardio-vasculaires, de troubles psychiques. Ces patients disposent tous d'un programme de rééducation plus ou moins individualisé, les buts poursuivis sont divers et varient de cas en cas, si bien que chaque méthode thérapeutique a fini par adopter ses termes et par utiliser son propre vocabulaire spécialisé.

Ces pratiques thérapeutiques peuvent en principe se résumer ainsi:

L'hippothérapie utilise les mouvements du dos du cheval comme medium thérapeutique dans le domaine de la physiothérapie. Dans toutes les autres formes de rééducation par l'équitation, l'équitation proprement dite constitue un élément thérapeutique plus ou moins prononcé.

Cette distinction est parfaitement admise au plan international, mais il passera sans doute encore beaucoup d'eau sous les ponts, avant que, dans ce domaine tous utilisent le même langage.

Le graphique suivant illustre notre propos:



A. Sport

Activité sportive, l'équitation pour handicapés tend à améliorer la condition physique et le bien-être général des handicapés. Contrairement à ce qui se fait en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas, la pratique du sport équestre par des personnes handicapées est encore peu courante en Suisse.

L'expérience acquise jusqu'à maintenant montre pourtant la grande valeur que revêt, tant au plan pédagogique que psychologique, l'équitation pour les enfants légèrement handicapés, lorsque celle-ci peut se faire dans de bonnes conditions hippiques. La promenade équestre (trekking) avec des chevaux spécialement dressés offre incontestablement de nouvelles voies au sport équestre pour handicapés.

B. Sport, élément thérapeutique

Le terme «Rééducation par l'équitation» englobe toutes les mesures rééducatives utilisant l'effet thérapeutique du sport. On distingue les groupes principaux suivant:

1) en pédagogie: Equitation et voltige en pédagogie curative

Diverses écoles spéciales et des foyers pour jeunes gens utilisent le cheval dans un but pédagogique curatif, (équitation et voltige) pour favoriser la réinsertion sociale d'enfants ou de jeunes gens ayant des troubles de comportement, des difficultés scolaires et pour les handicapés mentaux.

L'équitation se pratique sous la surveillance d'un pédagogue spécialement formé à cet effet.

2) en médecine interne: Equitation thérapeutique

Le terme d'équitation thérapeutique désigne sans doute possible, le fait d'utiliser l'équitation dans le cadre de la thérapie: cette appellation est utilisée pour le traitement des maladies cardio-vasculaires et des troubles respiratoires. Divers auteurs sont en effet d'avis que l'équitation bien dosée permet d'apporter une stimulation générale adaptée.

«L'équitation thérapeutique» est très peu pratiquée en Suisse jusqu'à maintenant, pour des raisons de difficultés financières et de réalisation pratique.

3) en orthopédie, en pédiatrie, en psychiatrie: Rééducation par l'équitation

La rééducation par l'équitation est également une forme de traitement tirant profit de l'effet thérapeutique du sport. Pendant cette thérapie, le patient à cheval fera des exercices d'équilibre et de dextérité. De plus il se familiarisera avec les notions hippiques et avec l'équipement des chevaux. Cette thérapie est actuellement utilisée pour venir en aide à des personnes souffrant, à des degrés divers, d'un handicap physique ou mental. Elle améliore la faculté de concentration et la capacité de résistance de ces patients; elle provoque une stimulation générale et contribue, par l'amélioration du développement moteur, à étendre le champ d'expériences du patient et à affirmer sa personnalité.

La rééducation par l'équitation est souvent appliquée pour stimuler des enfants IMC fatigués du traitement traditionnel. Elle représente un compromis entre la thérapie et le sport, car pour ces enfants, on désire que l'équitation ait un effet au plan pédagogique aussi bien qu'au plan psychologique.

Dans les régions francophones «La rééducation par l'équitation» désigne toutes les formes d'utilisation du cheval à des fins thérapeutiques. Dans les régions d'expression allemande, chaque forme de thérapie équestre est désignée par un terme propre, comme nous l'avons exposé ci-dessus.

C. Hippothérapiepie

En opposition aux thérapies sus-mentionnées, l'hippothérapie n'est pas une forme d'équitation. Le patient n'exerce pas une influence active sur le cheval, il se laisse conduire. Ici, les mouvements du dos du cheval agissent comme aide dans le cadre du traitement physiothérapeutique.

Ce nouveau moyen thérapeutique «Cheval» qui est doté de mouvements propres, sert de surface d'appui mobile au bassin du patient. Au plan fonctionnel, les mouvements fins et rythmés du cheval permettent la mobilisation du bassin du patient, à partir d'une position initiale dans l'axe vertical du corps. Les domaines d'application de l'hippothérapie ne doivent pas se limiter à des profils nosographiques déterminés, mais ils doivent être définis par un bilan fonctionnel:

Objectifs thérapeutiques de l'hippothérapie

a) Troubles moteurs centraux

= Développement des réactions d'équilibre au niveau du tronc

(Le mouvement du cheval provoque un contre-mouvement, c'est-à-dire une réaction d'équilibre au niveau du tronc. La régularité et la répétition de ces mouvements fins contribuent à régulariser le tonus musculaire, ce qui permet de développer et d'exercer le contrôle postural du tronc et de la tête).

b) Blocages fonctionnels du bassin

= Mobilisation des articulations vertébro-lombaires et des articulations des hanches

(Les mouvements du cheval provoquent un balancement au niveau du bassin du patient. La répétition régulière de ce mouvement entraîne un relâchement des muscles sollicités).

En Suisse, l'hippothérapie fait actuellement partie du traitement Bobath, elle est appliquée aux:

- patients adultes présentant des troubles des centres moteurs (scléroses en plaques, lésions médullaires partielles, hémiplégie, troubles de la coordination). L'hippothérapie est aussi appliquée avec succès à des patients souffrant de syndrômes de surcharge secondaire de la musculature du dos.

- enfants IMC (infirmités motrices cérébrales): l'hippothérapie est spécialement indiquée au début du traitement sur le cheval; ou bien, selon le degré d'infirmité, cette forme de thérapie se poursuivra sur une période assez longue. Afin d'encourager l'enfant, de soutenir son esprit d'initiative et de favoriser son besoin de mouvements on passe, dans certains cas de l'hippothérapie à la rééducation par l'équitation.

L'exemple suivant illustre pour nous, thérapeutes, la différence existant entre l'hippothérapie et la rééducation par l'équitation:

Tout comme la balnéothérapie se distingue clairement de la natation, l'hippothérapie se différencie tout aussi nettement de la rééducation par l'équitation.

Financement

En Suisse, la rééducation par l'équitation n'est actuellement ni reconnue par les caisses-maladies ni par l'Assurance Invalidité. La Caisse Suisse de Réassurance pour Longue Maladie couvre, à titre d'essai, et au tarif des traitements de mobilisation active, les séances d'hippothérapie dont bénéficient les patients atteints de sclérose en plaques.

Jusqu'à maintenant, l'hippothérapie et la rééducation par l'équitation ont pu être pratiquées uniquement grâce à d'importants soutiens financiers privés, grâce aussi au dévouement, à l'engagement et à l'intérêt des physiothérapeutes eux-mêmes.

Ce n'est que dans la mesure où les physiothérapeutes parviendront à respecter avec rigueur la distinction existant entre la thérapie et le sport, que l'hippothérapie sera finalement admise en tant que medium physiothérapeutique, tandis que la rééducation par l'équitation sera considérée comme une partie de la réhabilitation de patients souffrant de handicaps divers.

C'est à nous, thérapeutes, qu'il appartient de faire admettre la rééducation par l'équitation et l'hippothérapie, afin que leur valeur soit reconnue et que toutes deux obtiennent la place qui leur revient en thérapie.